



Compte rendu de la réunion du Bureau du 3 mai 2019

Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON

Au titre des communes :

M. Bernard BORDET

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI :

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture : M. Xavier GARREAU

Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

M. Guy MOREAU

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, Mme Catherine DESPREZ, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, M. Stéphane VILLAIN

Le Président souhaite la bienvenue à Xavier GARREAU, nouveau délégué de la chambre d'agriculture de Vendée, ainsi qu'à Julie BARDOUX, nouvelle Directrice administrative et financière du PNR.

Julie BARDOUX est issue d'un Master en droit public. Elle a travaillé pendant dix ans à la Direction de l'Environnement du Département de la Seine-Maritime en qualité de Responsable administratif et financier. Elle a dernièrement suivi son mari suite à une opportunité professionnelle en septembre 2017. Dans ce cadre, elle a effectué un remplacement à la Communauté d'Agglomération de la Rochelle comme Responsable Coordination des Services Techniques.

Le Président indique également que Caroline ROUENNIER, directrice, est en arrêt maladie depuis le 18 mars et que son retour est envisagé mi-mai.

- **Procès-verbal de la réunion de Bureau du 15 mars 2019**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 15 mars 2019 est adopté.

- **Mise en cohérence des indemnités des élus au regard de l'indice 2015**

Marc THEBAULT propose que soit affiché le montant des indemnités au lieu de l'indice en référence aux règles comptables, ce qui apporterait de la transparence et de la simplicité.

Le Président indique que la délibération est rédigée pour permettre la mise à jour en fonction de l'évolution des textes sans nécessité de délibérer à chaque fois.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide que les indemnités de fonction seront calculées sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, selon les taux suivants : Président : 27,9% ; 1^{er} vice-président : 22,5% ; autres vice-présidents : 13,5%.

- **Compte épargne temps (CET) : revalorisation des indemnités**

Pierre-Guy PERRIER indique que suite à un contrôle de la cour des comptes à la ville de Luçon, il convient de provisionner le risque du financement de l'ensemble des jours épargnés.

Séverine VACHON s'inquiète des effets de cette dépense sur le budget, sachant que le paiement des jours épargnés n'est pas une obligation légale.

Il est précisé que le coût du CET est inférieur au coût du temps agent effectif.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à la majorité moins une abstention, d'actualiser le montant des indemnités forfaitaires versées pour les jours épargnés au-delà de 20, en fonction des montants en vigueur.

- **Indemnité de déplacement pour Philippe CAPRON, service éducatif mis à disposition par l'Éducation nationale**

La délibération prise pour le remboursement des frais de déplacement des intervenants extérieurs au Parc ne prévoyait pas le cas de figure du service éducatif. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération permettant le remboursement des frais précités. Il est précisé que le salaire de l'enseignant est pris en charge par l'Éducation nationale.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de prendre en charge, à compter du 1^{er} septembre 2018, les frais de déplacement de l'enseignant mis à disposition dans le cadre de la mission du service éducatif, dans les mêmes conditions de remboursement des frais engagés par les agents.

- **Demande de subvention « plan paysage »**

L'opération est actuellement financée par des fonds DREAL. En 2020, il n'y a pas de certitude sur le financement de cette opération. De ce fait, il est proposé de répondre à l'appel à projet national proposé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, qui permettrait de bénéficier de 30 000 euros sur 3 ans, à compter de 2020 et d'un accompagnement de l'Etat. En parallèle, d'autres recherches sont effectuées auprès de mécènes et/ou de fonds européens pour les financements du budget du Parc à partir de 2020.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de candidater à ce dispositif pour le projet de renouvellement de la trame arborée du marais mouillé, site classé, Grand Site de France et d'autoriser le Président à signer la convention financière correspondante si le Parc était retenu parmi les lauréats de cet appel à projet.

- **Stratégie PNR sur le territoire**

Yann HELARY rappelle qu'il est indispensable de mieux formaliser l'action du Parc auprès des Communautés de Communes et d'Agglomération, des Départements et Régions dans l'espoir de renforcer ses moyens d'actions. Que fait-on pour être plus présent ?

A partir de l'exemple du succès du séminaire « climat zone humide », organisé en novembre 2018, il est proposé de reconduire cette opération en 2019. Cet événement aurait ainsi lieu le 26 novembre (colloque en journée, show scientifique le soir) avec l'ambition d'un festival les années qui suivront. En parallèle, un show scientifique serait organisé le 27 juin à Niort, un autre à Luçon à la rentrée ; peut-être d'autres sur des villes de la région Nouvelle Aquitaine.

Par ailleurs, le sujet du climat est un sujet porteur, fédérateur, et le Parc serait légitime pour organiser un événement majeur sur le climat sur le Marais poitevin ; « une fête du climat », à l'image de l'ancienne fête du Parc. Ce projet pourrait être développé avec le but d'impliquer l'Education nationale dans le cadre des partenariats engagés par le Parc et les acteurs locaux.

Pierre-Guy PERRIER rappelle également que les échanges de la commission « stratégie » ont porté sur la nécessité de positionner le Parc dans les réseaux nationaux et à l'échelle internationale grâce à des coopérations. Le Président se propose de créer un lien avec la Roumanie, pays avec lequel il entretient des relations qui pourraient être exploitées.

Séverine VACHON reconnaît la nécessité de développer ces nouveaux champs d'actions mais alerte sur l'obligation de tenir compte des contraintes budgétaires qui pourraient obliger le Parc à réduire ses engagements et donc à définir des priorités en rapport avec le label et les attentes du CNPN.

Cathy TROMAS confirme le partenariat engagé avec l'Education nationale avec la signature d'une convention le 29 mai à Niort.

Le Président demande aux membres du Bureau d'essayer de se positionner sur les différentes manifestations du PNR (liste distribuée en séance).

Le Président indique que le travail engagé avec les Maires, les Communautés de Communes et d'Agglomération sur le positionnement du PNR viendra alimenter les priorités d'actions à définir.

- **Ramsar**

Séverine VACHON rappelle que le comité de pilotage a entériné les principes du dossier de candidatures : la fiche de renseignement et le périmètre (Natura 2000 étendu).

Xavier GARREAU demande à ce que la relation Ramsar / agriculture soit précisée. Il est important de repositionner Ramsar comme un outil de valorisation et de soutien aux pratiques agricoles les plus vertueuses pour le Marais.

Catherine TROMAS témoigne de l'intérêt des agriculteurs des marais Audomarrois, dans lequel une visite s'est déroulée il y a quelques semaines, vis-à-vis de Ramsar.

Pierre-Guy PERRIER propose que soit organisée, à l'initiative du PNR, une rencontre dans le Marais poitevin avec le Président de l'association Ramsar France, Jérôme Bignon.

- **Projet coopération Moldavie, avec la réserve Prutul de Jos**

François BON fait part de l'invitation de l'Ambassade de France en Moldavie dans la réserve de biodiversité Prutul de Jos, labellisé Ramsar, dans le cadre d'un programme européen de coopération. Un premier déplacement sur site est proposé sur les sujets de la gestion touristique des sites patrimoniaux et de la valorisation des milieux naturels. Cette visite pourrait être programmée du 23 au 26 juin. L'Ambassade prendrait en charge les frais de séjour de 2 personnes. Il est proposé d'associer deux autres personnes, dont le déplacement serait pris en charge sur la fiche action Ramsar 2019. Cette opération est suspendue à l'accord de l'Ambassade de France sur les dates proposées.

- **Tourisme fluvial**

Le comité de pilotage a proposé que les 3 bateaux « expérimentaux » soient acquis par le Parc. Les partenaires apporteraient les moyens financiers nécessaires.

Yann HELARY s'interroge sur le financement, proposant que le Parc emprunte au moins en partie pour financer ces acquisitions.

Pierre-Guy PERRIER propose que le montage soit élaboré avec les collectivités qui participeront au financement (Départements, Régions et Communautés de Communes et d'Agglomération).

Le Bureau acte un accord de principe

- **Laiterie**

La convention d'occupation a été signée par l'association des producteurs. Les loyers impayés seront réglés. Les producteurs demandent du temps, jusqu'à fin août, pour élaborer leur projet de « reprise » de l'outil (acquisition et gestion de l'atelier).

Le Bureau accepte ce délai.

- **Financement d'Etat**

Le Préfet Nouvelle-Aquitaine a adressé un courrier confirmant le versement de financements exceptionnels sur 2019 mais nous alertant sur la nécessité d'anticiper une diminution des fonds d'Etat en 2020.

- **CNPN**

Suite à l'audience en novembre 2019, le CNPN a adressé un courrier au Ministère dénonçant les retards ou les manquements des acteurs du territoire et du Parc sur les engagements de la Charte. Un courrier lui a été adressé par le Président proposant de les recevoir sur le marais pour présenter l'état d'avancement de la situation. Le CNPN répond qu'il n'est pas en mesure de répondre favorablement à cette invitation, le sujet « *étant particulièrement complexe et nécessitant pour être appréhendé, une expertise multiple qui va bien au-delà de ses compétences* ».

- **Maison du Marais poitevin (MMP)**

Catherine TROMAS présente l'avancement de la réflexion : deux pistes sont à l'étude, l'une sur le site actuel étendu au bâtiment du centre social, l'autre sur un terrain privé plus près du parking de l'Autremont.

Michel SIMON confirme que les 2 projets ont leur intérêt. Que l'option « place de la Coutume » semble la plus facile puisque la commune est propriétaire des bâtiments. Par ailleurs, le Président du Département a adressé un courrier faisant part de son choix pour l'option « place de la coutume ».

Séverine VACHON rappelle les difficultés de l'association. Catherine TROMAS souligne l'urgence d'agir.

Concernant la maîtrise d'ouvrage du projet par le Parc, la question est écartée. Par contre, une délégation au Parc pourrait être envisagée, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Le Bureau propose qu'une nouvelle réunion du groupe de travail soit organisée pour choisir le projet, déterminer le maître d'ouvrage et initier le montage financier.

Catherine TROMAS précise que cette année la MMP a participé à l'élaboration d'une nouvelle exposition « Martin Pêcheur », actuellement présente sur la réserve naturelle du lac de Grand-lieu, qui sera mise en place à la MMP l'an prochain.

- **Commission agriculture environnement et Groupe « peuplier »**

La première réunion de la commission se déroulera le 15 mai à 18h et celle du groupe « peuplier » le 3 juin à 18h.

- **Prochaine réunion du Bureau**

Le Président rappelle la date du Bureau estival qui aura lieu le 28 juin prochain.

Catherine TROMAS indique que Patrick STEYAERT, Président du Conseil scientifique, sera présent à ce Bureau et sollicite une présentation des travaux du conseil scientifique et un échange avec les membres du Bureau.